



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

N° 554

SDIF DU LOT
TEL 05 65 20 33 33

RECEPTION DU PUBLIC
LMJV 8h30-12h

TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES
AVIS DE DÉGRÈVEMENT

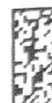
N° 4200 M



FINANCES PUBLIQUES

SDIF DU LOT
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS

3024-039554-0070-0



**Objet : Dégrèvements de
Taxe foncière consécutifs
à des pertes de récoltes.**

FOISSAC CELINE ALVINA
BATIMENT C APPARTEMENT 38
0026 AV JEAN LURCAT
46000 CAHORS

Nature du sinistre : GEL
Date du sinistre : 19/04/24

N° de sinistre
24-FPR010

TRÉSORERIE	:	SIP CAHORS		
COMMUNE	:	225 PRAYSSAC		
PROPRIÉTAIRE	:	FOISSAC CELINE ALVINA		
N° COMMUNAL	:	225 L00583		
REFERENCE	:	1999009346	RÔLE : 221	ANNÉE : 2024
N° FACTURE	:	2446411865023		

Le 02/10/2024,

Bonjour,

Vous avez déposé une demande de dégrèvement pour pertes de récolte concernant la taxe foncière de l'année 2024.

J'ai l'honneur de vous informer qu'un dégrèvement relatif au sinistre du 19/04/24 vient d'être émis à votre attention, pour un montant de 102 €.

Vous trouverez ci-joint le relevé des parcelles concernées.

Nous vous rappelons que le dégrèvement accordé au bailleur d'un bien rural à la suite de calamités agricoles doit bénéficier au fermier (article L.411-24 du Code rural et de la pêche maritime).

Ce dégrèvement diminue d'autant le montant de l'impôt figurant sur votre avis de taxe foncière.

Si vous avez déjà payé cet impôt, le dégrèvement vous sera directement remboursé sans démarche de votre part.

NATURES DE CULTURE CONCERNEES: VIGNES MOTIF DU DEGREVEMENT: GEL TARDIF

Je vous prie d'agréer l'assurance de ma considération distinguée.

Par délégation du directeur, le responsable de centre :
SEBASTIEN MOVSESSIAN

visé le 20/10/24

000554

Conformément à la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que le droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au service des finances publiques dont vous dépendez ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas aux légalités et que votre droit de vie privée est enfreint, vous pouvez vous adresser à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) à Paris.